CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E163916** **VALABLE JUSQU'AU** **09/10/2027**

ÉDITÉ LE 04/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 2004B00365
Siret : 479 809 196 00039
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 479809196
Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 23054717568

Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 23054717568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : GRAVALLON CHRISTOPHE

345 ROUTE DES PINS
71470 SAINTE-CROIX-EN-BRESSE

Téléphone : 03 85 74 99 51 **Fax :**
Portable : 06 72 62 99 56
Responsabilité légale :
GRAVALLON CHRISTOPHE GÉRANT

Site Internet : https://www.electricite-gravallon-bruailles.fr/
E-mail : christophe.gravallon@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 822 000 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m²	5	28/09/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	5	17/03/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

04/09/2026 15:44

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E163916** **VALABLE JUSQU'AU** **09/10/2027**

ÉDITÉ LE **04/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2005
Forme juridique : SARL
Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHALON SUR SAONE 2004B00365

Siret : **479 809 196 00039**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 479809196
Assurance Responsabilité Travaux :
ERGO 23054717568
Assurance Responsabilité Civile :
ERGO 23054717568

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **GRAVALLON CHRISTOPHE**

345 ROUTE DES PINS
71470 SAINTE-CROIX-EN-BRESSE

Téléphone : 03 85 74 99 51 **Fax :**
Portable : 06 72 62 99 56

Site Internet : https://www.electricite-gravallon-bruailles.fr/
E-mail : christophe.gravallon@gmail.com

Responsabilité légale :
GRAVALLON CHRISTOPHE GÉRANT

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	28/09/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	17/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	17/03/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.